



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Novembre 2013

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 11
Nombre de Conseillers en exercice : 09
Nombre de Conseillers qui
assistent à la séance : 08

Le 25 Novembre deux mille TREIZE à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacques BREUILLAUD Maire dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 Novembre 2013

Etaient présents : BOUQUET Christian, BREUILLAUD Jacques, JULé Françoise, STROUPPE André, VERITE Claire, LELONG Annabelle, Patrice JOUHANNEAU, Pierre VERRET :

Absent non excusé : Jacky AUGRAS

Secrétaire de séance : Claire VERITÉ

068 -MODIFICATION DU POS EN PLU

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13 et L.300-2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juillet 2008 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur le Maire présente les raisons de la mise en révision du POS

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

1. De prescrire la révision du POS
2. Que la révision a pour objectif l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme
3. Que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
 - Par affichage en mairie au fur et à mesure de l'avancement des travaux

- L'information du public de l'avancement des travaux par l'intermédiaire du magazine d'informations municipales
- 1. De donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention des prestations ou de services concernant la révision du POS
- 2. De solliciter l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du code de l'Urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la Commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du POS
- 3. Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du POS seront inscrites au budget de l'exercice 2014

La présente délibération sera transmise au Préfet de l'INDRE et notifiée :

- Aux présidents du Conseil Régional et Général
- Aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture
- Au président de la Communauté d'Agglomération Castelroussine compétent en matière de PLH dont la commune est membre
- Au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de schéma de cohérence territoriale

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

069 - ACCES PORTAIL VIGIFONCIER AVEC LA SAFER DU CENTRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune de JEU-LES-BOIS peut bénéficier d'un accès au portail cartographique Vigifoncier qui permet d'accéder en temps réel aux informations relatives au marché foncier : ventes dont la SAFER est notifiée ainsi que les ventes réalisées par ce même organisme.

Il précise que la communauté d'agglomération castelroussine a signé en 2012 une convention avec la SAFER du Centre pour accéder à ce portail. Cette collaboration permet aux communes membres de la CAC d'accéder à cet outil à un tarif préférentiel - remise de 50 % sur l'abonnement annuel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide que la commune de JEU-LES-BOIS s'abonne à ce service pour un coût annuel de 200,00 € HT

070 - TRAVAUX DE REFECTION D'UN LOGEMENT LOCATIF 1 place Bellevue

Le Conseil Municipal accepte les devis suivants qui ont été examinés par la commission des travaux pour la réhabilitation du logement situé au 1^{er} étage de la Mairie :

- PEINTURE :

SARL COOP. PEINTURE ARTISANALE DU CENTRE.....11 812.28 € TTC

- PLOMBERIE :

LAURENT Mickaël 2 895.67 € TTC

071 - ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est chargé d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur santé.

La commune s'engage dans une démarche pérenne de protection de la santé et la sécurité des agents. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de retranscrire cette dernière sur un document appelé document unique.

La démarche de prévention comprend notamment les axes suivants :

- Identifier et évaluer des risques professionnels auxquels sont exposés les agents
- Mettre en œuvre et suivre un programme de prévention de ces risques
- Informer, former et sensibiliser les agents à la sécurité au travail.

Dans le cadre de ce projet, la commune a sollicité l'assistance du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre.

La Loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 (article 31) a créé le Fonds National de Prévention. Le FNP a notamment pour mission de sensibiliser les employeurs publics et d'encourager la mise en œuvre de démarches de prévention et, en outre, il peut leur apporter une aide financière.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du FNP et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Fonds National de Prévention.

072 - VOTE DES TARIFS 2014

Le Conseil Municipal après délibération vote à l'unanimité les tarifs 2014

Désignation	Tarifs votés pour 2012-2013	Tarif voté pour 2014	Date d'application de l'augmentation
<u>Salle des Fêtes</u>	136.00 €	139.00 €	Janvier 2014
Salle des fêtes habitant de JEU-LES-BOIS	68.00 €	69.50 €	
<u>Gite</u> Location par personne et par nuit - Draps compris	11.50 €	11.80 €	
<u>Concession cimetière</u>			Janvier 2014
50 ans	28.00 €	28.70 €	
30 ans	21.50 €	22.00 €	
15 ans	10.80 €	11.00 €	
Location caveau provisoire	18.80 € pour 7 jours maximum	19.30 € pour 7 jours maximum	Janvier 2014
Ouverture de fosse ou de caveau	41.00 €	42.00 €	Janvier 2014
Vente de carte de pêche Extérieur	5,70 € la carte à la journée	5.80 € la carte à la journée	avril 2014
Habitant JEU-LES-BOIS	4.70 € la carte à la journée	4.80 € la carte à la journée	

QUESTIONS DIVERSES :

- **Rythmes scolaires** : Il est précisé que suite à la visite de Mme PASCAUD IEN de la CHATRE les activités APC se dérouleraient le Mardi et le Vendredi de 15 H 15 à 16 H 45.

Le soutien scolaire se déroulerait uniquement le Mardi de 15 H 15 à 16 H 45.

- **Pétition Ecole** : depuis la rentrée scolaire de nombreuses absences d'enseignants sont constatées (mutation, congés maladie) les parents d'élèves le déplorent et ont décidé de faire parvenir une lettre à M. CAILLAUT DDEN
- **Colis des aînés** : Claire VÉRITÉ , André STROUPPE et Jacques BREUILLAUD sont désignés pour la confection des colis
- **Réception des travaux logement 21 chemin de l'Ecole** : Elle aura lieu Jeudi 28 novembre 2013 à 14 H 30
- **Trophée FENIOUX DU 24 AOUT 2014** : LELONG, VERRET, BREUILLAUD J., VERITE, BOUQUET C. et N. , JULÉ, AUGRAS C. et D. RABOUIN E. et C. SUSMAN M. et T. sont inscrits comme commissaires il manque environ 5 personnes.
- **Comité des fêtes et Loisirs JEU-LES-BOIS** suite à la dernière réunion un état positif des comptes a été remis en Mairie.

Pour copie conforme
Le Maire

J. BREUILLAUD